

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF58

présenté par
M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Nury et M. Ceccoli

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	40 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	40 000 000
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter le budget de 40 millions d'euros dont était doté le Fonds de développement de l'inclusion (FDI) et que le PLF 2026 a supprimé. Destiné à développer et à soutenir les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le FDI peut être mobilisé pour différents types d'actions comme l'aide au démarrage d'une structure nouvelle, l'aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités, l'aide à l'appui - conseil ; l'aide à la professionnalisation, l'évaluation et l'expérimentation ou encore l'aide exceptionnelle à la consolidation financière.

Ce fonds est indispensable au soutien des SIAE dans la période d'incertitude budgétaire que nous connaissons.

Cet amendement augmente par conséquent de 40 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du Programme 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour des raisons de recevabilité budgétaire, l'auteur de l'amendement réduit artificiellement de 40 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux » et appelle le gouvernement à lever le gage.